



Traité Kilaïm

Michna 4 - Chapitre 9

תְּכַרִּיכֵי הַמֵּת וּמִרְדַּעַת שֶׁל חֲמֹר, אֵין בָּהֶם מְשֹׁם כָּלֵאִים.
לֹא יִתֵּן הַמִּרְדַּעַת עַל כִּתְפוֹ, אֶפְלוּ לְהוֹצִיא עָלֶיהָ זָבֵל:

Les linceuls d'un mort et la selle d'un âne ne sont pas concernés par la loi des mélanges interdits. On ne mettra pas la selle sur son épaule, même pour sortir des ordures [en les posant] dessus [pour éviter de se salir par exemple].



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions